



Ratification de la Charte sociale européenne révisée par la Suisse

Contexte

La Charte sociale européenne constitue le document de référence pour protéger les droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels. Le rapport du Conseil fédéral (répondant au postulat 10.3004) conclut que d'un point de vue juridique, la Suisse répond aux exigences minimales permettant une ratification. Le Conseil fédéral ne se prononcera sur la ratification que lorsque le Parlement aura pris connaissance de ce rapport.

Charte sociale européenne : un instrument indispensable pour la politique étrangère de la Suisse

- La promotion des droits humains revêt une grande importance et est un des buts de la politique étrangère de la Suisse. La tradition humanitaire et l'engagement solidaire de la Suisse participent à son appartenance à la communauté internationale. De même, l'engagement pour la paix, la sécurité et les droits humains renforce nos intérêts.
- En tant que petit pays, la Suisse est particulièrement tributaire d'un système judiciaire international stable, qui encadre le „droit des puissants“. En se tenant à l'écart de la Charte sociale, la Suisse porte atteinte au caractère contraignant de ce système juridique international. La Charte sociale est en effet largement établie en Europe : 43 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe l'ont déjà ratifiée.

La ratification de la Charte sociale renforce les droits humains et la démocratie

- Les droits humains constituent le fondement de la démocratie et de l'Etat de droit, pour l'ensemble des nations démocratiques. Avec la ratification de la Charte sociale, la Suisse renforcerait ainsi les droits humains dans des pays où le respect des droits sociaux ne va pas de soi.
- La Charte sociale protège les droits économiques, sociaux et culturels. Ces derniers sont tout aussi centraux que les droits civils et politiques, que garantit la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).
- Au niveau global, la Suisse a ratifié les deux pactes (pacte civil et pacte social) de l'ONU. Le principe de l'indivisibilité des droits humains ne sera effectif en Europe que lorsque la Charte sociale sera ratifiée, au même titre que la CEDH.

Menschenwürde schützen
Sozialcharta ratifizieren

avenirsocial

www.sozialcharta.ch
kontakt@sozialcharta.ch
T +41 (0) 31 380 83 00
F +41 (0) 31 380 83 01

Pro Sozialcharta
c/o AvenirSocial
Schwarztorstrasse 22
Postfach 8163
CH-3001 Bern



Quels sont les apports de la Charte sociale dans d'autres pays?

- En France, le droit successoral a été adapté pour que les enfants nés de parents mariés et ceux nés hors mariage soient mis sur un pied d'égalité.
- A Chypre, l'amiante a été interdite (santé sur le lieu de travail).
- En Estonie, une interdiction de licenciement pendant la grossesse est entrée en vigueur.
- La loi relative à la maternité a été modifiée en Autriche, afin qu'elle s'applique également aux employées de maison.
- Dans les lois civiles et du travail allemandes, tous les articles discriminatoires à l'encontre des femmes ont été supprimés.
- La Belgique a accordé aux mères le droit d'allaiter leurs enfants durant le temps de travail.

La ratification de la Charte sociale par la Suisse ne présente aucun désavantage

- La ratification de la Charte sociale est compatible avec l'ordre juridique helvétique. Elle ne changerait rien aux conditions-cadres libérales et à l'autonomie des partenaires sociaux que connaît le marché du travail suisse.
- La Charte sociale n'empiète pas sur la souveraineté de la Suisse, qui ne se verrait pas contrainte par des tribunaux. En effet, seules des recommandations sont émises, que la Suisse est ensuite libre d'accepter ou de refuser.

Comité de soutien Pro Charte sociale

Une large alliance de plus de 70 organisations de différents domaines soutient la ratification de la Charte sociale.

Avril 2015

Bruno Keel, responsable de la campagne Pro Charte sociale